



## Saisie sur compte besoin de renseignements

Par **stejess**, le **23/06/2011** à **08:45**

Bonjour,

Hier mon époux reçoit un coup de fil de son banquier qui l'informe que son compte artisan est saisie pour une somme de 3200 euros.

Nous n'avons aucune,mais alors aucune idée de quel créancier il peut s'agir.

Sachant que mon époux est en redressement financier ,donc n'a pas le droit au découvert,est ce normal qu'il se retrouve débiteur de 1400 euros suite à cette saisie?

Est-il normal que nous n'ayaons pour vivre que les 100 euros sur son compte perso à la meme banque?

Et surtout est-il normal que nous n'ayons reçu aucun avis d'huissier ou autre avant cette saisie?

Je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **edith1034**, le **23/06/2011** à **09:34**

bonjour

c'est du n'importe quoi

le plus simple est de lire les informations gratuites sur la saisie bancaire

<http://www.fbIs.net/saisiebanqueinfo.htm>

et d'aller ensuite voir le banquier et l'administrateur si vous êtes en redressement

Par **stejess**, le **28/06/2011** à **08:42**

rebonjour,

je viens vous raconter la suite :

le lendemain mon époux obtient le nom de l'huissier qui aurait demandé la saisie et se rend chez lui pour savoir de quoi il retourne.

Il s'avère que l'huissier n'a JAMAIS fait de demande de saisie mais une demande de solvabilité un mois plus tôt car mon époux devait 600 euros à Pôle emploi qu'il avait entre temps réglé.

L'huissier a téléphoné furieux à la banque et le compte a été débloqué 48h plus tard.

Toutes fois la somme saisie par erreur du compte de mon époux (3200 euros) ne lui a toujours pas été rendue!

En attendant comment payons nous les fournisseurs? la rsi et autre?

Je suis furieuse de cette situation!

Par **edith1034**, le **28/06/2011** à **14:43**

la banque est responsable devant le tribunal de commerce puisque vous êtes professionnel

Par **stejess**, le **28/06/2011** à **16:24**

merci pour votre aide, je vais contacter le tribunal de commerce.  
cordialement

Par **edith1034**, le **29/06/2011** à **09:12**

bien à vous et bon courage